

Recensement de la population 2023

du 19 janvier 2023 au 18 février 2023

La commune de Sigean réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

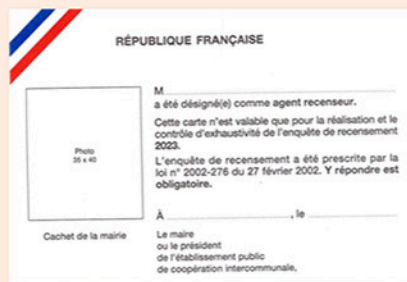
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

Cyril PECH service Elections au 04.68.40.24.16
Elisabeth MOURRUT service Urbanisme au 04.68.40.24.10

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

MODELE DE CARTE des agents recenseurs



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. _____
a été désigné(e) comme agent recenseur.
Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.
L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À _____, le _____
Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale.

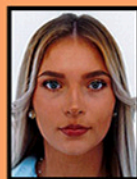
Photo
35 x 40

Cachet de la mairie

Les agents recenseurs



Elodie
NAVARRO



Margaux
PIENS



Stéphanie
SAUNIÈRE



Gilles
CAMARENA



Séverine
SAVOYINI



Rémy
OLIVE DE L'AUTRE



Evan
ZEITOUN-ILLOUARD



Edith
ESCARABAJAL



Brigitte
CAMPREDON



Cindy
PACHECO



Thierry
DUMONT

